

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Haut-Rhin

Canton de BRUNSTATT

Commune de Wahlbach



**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES VEHICULES
EXCEDANT UN CERTAIN TONNAGE**

ARRETE N°01/2018

Le Maire de la commune de Wahlbach,

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de sécurité publique et étant donné la viabilité de certaines voies, la stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes ;

A R R Ê T É

Article 1 : Le stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes est interdit sur les trottoirs dans toutes les voies du village soit les rues principale, Foch, Bâle, Liberté, Eglise, Hundsbach, Zaessingue, Vergers, Vignes, Moulin, Bleuets ;

Article 2 : M. le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Wahlbach, le 02 janvier 2018.

Le Maire :
André RUEHER